



Date convocation : 28.09.2022

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2022_42

Séance du vendredi 07 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept octobre à vingt heures,
le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la
Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Représentés : 2

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc
LELONG, Xavier PRIN, Jonathan SCHNEIDER, David
NEVEUX, Bruno JUPIN, Séverine MULPAS, Amélie
BRASSEUR

Absents représentés : Dominique GARRÉ par Marie-
Christine HALLIER, François RICHE par Didier PINCHON.

Absents excusés : Daniela DOUILLET, Hugues MORONI.

Secrétaire de séance : Amélie BRASSEUR

Taxe de raccordement à l'assainissement collectif – Demande de remise

Une demande de remise sur la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) émise par Monsieur CERQUEIRA DOS SANTOS a été reçue en mairie. Ce dernier édifie un bâtiment comprenant 3 logements et demande s'il peut bénéficier d'une remise sur sa PAC estimée à 12 360€ pour 3 logements.

Vu la demande de Monsieur CERQUEIRA DOS SANTOS,

Vu la délibération D 34/06/2012 du 12 juillet 2012,

Considérant que les 3 logements ne sont qu'une seule bâtisse,

Considérant que l'ensemble des logements devrait compter 11 à 15 personnes maximum,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés

*ESTIMENT que les spécificités de l'immeuble construit permettent d'évaluer la PAC à la somme de 8 240€.

*CHARGENT Madame le Maire de facturer la PAC dès lors que le bâtiment sera raccordé.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Le Maire, Marie-Christine HALLIER
Pour extrait conforme.